

mars 2017

Villedoux infos



Villedoux

www.villedoux.fr

Sommaire

p.1
édito du Maire

p.2
infos générales

p.3
nouvelles des
associations

p.4
agenda et état civil

Chers Concitoyens,

Les premiers rayons de soleil viennent commencer à réchauffer l'atmosphère. Les premiers bourgeons de fleurs éclosent avec délicatesse. La nature sort de l'hiver et avec elle les premières envies d'aller au jardin nous animent.

Des plus expérimentés, aux plus novices, nous chaussons nos bottes, nous nous armons de nos pelles, nos bêches et nos râteliers pour commencer ce dur labeur de remise en état de nos potagers et vergers. Tous à la recherche d'un fleurissement esthétique et d'une fructification généreuse, nous n'hésitons pas pour atteindre notre graal à rechercher de l'aide dans la chimie jardinière. Ce secours bien nécessaire pour lutter contre les maladies et attaques, nous l'utilisons également pour éradiquer les mauvaises herbes qui viennent envahir nos parterres, nos potagers, nos plates-bandes.

Nous commençons alors sans le savoir un délit !

En effet, l'usage des pesticides, des herbicides et autres insecticides défoliants est devenu interdit et sanctionné par une amende de 60000 € et une éventuelle peine de prison. La collectivité, à ce titre, se doit de montrer l'exemple !! C'est pourquoi depuis le 1^{er} janvier, nous avons cessé, dans le cadre de la démarche «Terre saine», toutes utilisations des produits interdits.

Cependant, il va falloir en conséquence changer nos habitudes et nos attentes puisque tout comme dans nos jardins, nos trottoirs et les parterres municipaux ne pourront plus être totalement désherbés.

Bien sûr, nous allons utiliser des moyens alternatifs comme la vapeur, la binette, le brûlage, des techniques que les jardiniers les plus aguerris connaissent bien. Mais ils savent également que les résultats sont de moindre efficacité que la chimie et surtout qu'ils peuvent se traduire par un effet rebond.

C'est pourquoi nous en appelons à votre civisme et votre citoyenneté. Nos services techniques, dirigés par Monsieur LARY, feront comme toujours de leur mieux pour que notre commune soit belle, accueillante et fleurie. Mais certains trottoirs pourront, ça et là, être envahis par les mauvaises herbes même si les services municipaux sont intervenus. Pour aider et par pur civisme nous pouvons tous veiller à passer un petit coup de binette pour empêcher la prolifération des mauvaises herbes. Nous contribuerons ainsi à l'esthétique et l'entretien de nos cheminements.

En outre, n'est-ce pas là l'occasion que nous pourrions collectivement saisir pour rendre nos trottoirs à leur usage premier : permettre en toute sécurité à nos enfants, aux parents, à nos anciens, de cheminer en toute quiétude dans Villedoux.

Le civisme dont nous ferons tous preuve en maintenant nos trottoirs en état pourrait également se traduire par une restitution de ceux-ci aux piétons.

Nous sommes convaincus que ce message saura être entendu.

Bon Jardinage à tous.

F.VENDITTOZZI
Maire de Villedoux.

Intercalaire

Flyer
« Bouge ton village ! »

Bloc notes

**- 15 mars : fin de
demande de carte
nationale d'identité en
mairie**

**- courant mars : envoi
des cartes électorales**

▶ Travaux

Pour des raisons techniques, le chantier d'assainissement et d'eau potable des rues de la Mairie et Fulgence Cornet est décalé au 3 avril.



▶ Elections présidentielles

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai prochains.

Les lieux de vote se situent :

bureau 1 : rue du Fiton, dans la salle des Fêtes

bureau 2 : rue du Marais Guyot, dans l'enceinte de l'école.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.

La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter.

Les personnes inscrites sur les listes électorales peuvent participer à la tenue des bureaux de vote avec les élus. Pour cela, il suffit de s'inscrire en mairie en précisant vos disponibilités.

Les cartes électorales vous seront envoyées courant mars. Surveillez vos boîtes aux lettres !!!

Coupures d'électricité

ENEDIS annonce des coupures d'électricité le mercredi 15 mars 2017 de 13h30 à 15h au niveau des :

- 1, 2, 1D, 1B, 2B et 2T
rue du Marais Guyot

- 1 rue du Fiton

- 29, 33 au 39, 18 au 24, 37B et 31B
rue de la Liberté

- 1 au 9, 2, 2B rue de la Paix.



COUPURE ELECTRICITE

Le vote par procuration

Vous ne pouvez pas vous rendre aux urnes lors de l'élection ?
Vous pouvez choisir un autre électeur pour voter à votre place. Il doit :

Vivre dans la même commune



Ne pas avoir reçu d'autre procuration



Où établir la procuration ?



Gendarmerie



Tribunal d'instance



Commissariat

Comment ?

Muni d'une **carte d'identité**, d'un **passport** ou d'un **permis de conduire**.



Avec les **informations nécessaires** sur le mandataire : nom, adresse légale, date de naissance.



Et après ?

Le mandataire ne recevra aucun papier, **c'est à vous de le prévenir**.



Le jour du vote, le mandataire devra se rendre dans votre bureau de vote, **muni de sa propre pièce d'identité**.



▶ Télévision

L'Agence Nationale des FRéquences (ANFR) a procédé à une étude sur l'ensemble de la commune. Le signal de réception n'y présente pas d'anomalie et il convient donc d'analyser plus précisément les causes de ces dysfonctionnements.

L'ANFR nous indique que les anciennes antennes râteau ainsi que les câbles coaxiaux reliant les antennes aux prises, doivent être vérifiés. La réception de la télévision HD impose une installation correcte et il est probable que les anciennes antennes, notamment, ne répondent plus à ces exigences. Si un installateur est venu vérifier votre installation au cours des deux dernières années nous vous invitons à le signaler à la mairie, tout comme vous l'avez fait pour signaler les dysfonctionnements. Nous collecterons à nouveau les renseignements. Nous faisons tout notre possible pour résoudre ce problème.



▶ Nouvel espace minéral

Depuis le 2 février vous avez pu remarquer un changement au croisement rue Fulgence Cornet et rue de la Mairie.

Tout a commencé en avril 2016, lors de son stage au service technique de la commune, Monsieur le Maire a demandé à un jeune villedousais en BTS Aménagement Paysager au Lycée Georges Desclaude de Saintes de réhabiliter cet espace laissé à l'abandon. Il a alors présenté un projet pour embellir ce lieu qui a été validé par M. le Maire et son adjoint en charge des travaux. Début février, la phase de réalisation a eu lieu avec la collaboration de M. LARY, responsable du service technique, phase durant

laquelle cet étudiant a géré l'équipe et l'organisation du chantier. Le résultat de cet aménagement minéral va évoluer durant les mois à venir avec la pousse des végétaux mis en place ...



▶ Taille des haies en bordure du domaine public

Le printemps arrive et la végétation va sortir de sa torpeur hivernale.

Nous rappelons aux propriétaires que les haies situées en bordure du domaine public doivent impérativement être taillées de sorte à ne pas déborder sur les trottoirs. Les arbres, parfois de grande hauteur, ne doivent pas non plus surplomber la voirie.

Nous adresserons un rappel aux propriétaires concernés et s'il n'en tiennent pas compte, la mairie fera intervenir un tiers à leur charge après un ultime avertissement.





► Reprise des activités au jardin du canal

Suite à la tenue de son assemblée générale, l'association le jardin du canal se prépare à reprendre ses activités après le repos hivernal. La mise en place de la serre commune est programmée pour le week-end du 24/25 mars.

Une partie de la subvention accordée par Léa Nature, nous permet d'apporter notre soutien aux classes de l'école engagées dans la mise en place d'un sentier pédagogique. Enfin nous avons décidé la mise en culture d'une parcelle consacrée aux fleurs.

Le taux de remplissage du jardin est de 87% ce qui montre le dynamisme de ce dernier. Il reste encore un peu de place pour ceux qui souhaitent nous rejoindre. Merci d'adresser votre demande par mail :

Zapoirier@free.fr, ou de nous contacter au 06 63 67 81 32.

► Inscriptions à l'école pour la rentrée de septembre 2017

Elles auront lieu à l'école de 9h00 à 11h30 les :

- 6 et 7 avril,

- 11, 12, 16, 18, 19, 22, 23, 29 et 30 mai.

Merci de prendre RDV auprès du secrétariat de l'école au 05 46 68 52 17.

Le jour du RDV, merci de vous munir des copies de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant (pages vaccins), ainsi que, le cas échéant, du jugement de divorce ou de séparation pour les personnes concernées.



► Sortie des Minimoy

Le mardi 17 janvier 2017, 11 assistantes maternelles de l'association des Minimoy ont fait découvrir à 22 enfants le fantastique univers de l'aquarium de la Rochelle.

Tout était magique: la lumière, la beauté des poissons, les couleurs...

Les enfants étaient fascinés par cette faune aquatique.

Tous ont passé un agréable moment dans le calme des profondeurs des mers.

► Printemps des Poètes

Le réseau des bibliothèques d'Andilly, Charron, Longèves, Marans, Saint Ouen et Villedoux vous invite à découvrir « Les Afriques en poésie » le 25 mars prochain à la Salle des fêtes de Charron dès 14 h 30 :

Conte musical pour les enfants, Expo-photo et lecture de vos poèmes sélectionnés dans chaque bibliothèque.

Venez nombreux.

Dépaysement assuré.

Goûter partagé (dégustation de plats sucrés ou salés que vous aurez apportés.)

Nous attendons tous vos poèmes à la bibliothèque de Villedoux avant le 15 mars pour un tirage au sort le 25 mars.

► L'association «Arc en Ciel»

L'association de peintres amateurs ARC EN CIEL recrute de nouveaux adhérents, si vous êtes intéressé, merci de contacter M. BOUGNOTEAU Cyril au 06 84 24 52 97

► Bourse aux vêtements d'enfants « printemps-été » de l'A.P.E.

L'association des parents d'élèves (A.P.E.) de Villedoux « Avec l'Ecole » organise sa traditionnelle bourse aux vêtements d'enfants le 11 mars à la salle des fêtes, rue du Fiton, de 8h à 13h et de 14h à 17 h.

Son organisation se déroulera comme suit : le dépôt des vêtements s'effectuera uniquement sur réservation la veille, le vendredi 10 mars de 10h à 19h, et la restitution des fonds et des invendus s'effectuera le dimanche 12 mars de 10h à 12h.

L'A.P.E. propose à nouveau « une vente privée » réservée aux adhérents à jour de leur cotisation de 1 € pour l'année scolaire, le vendredi 10 de 19h à 20 h.

Le bureau rappelle que la bourse est ouverte à tous les particuliers vendant des vêtements personnels et d'occasion, propres et en bon état. Les dépôts sont limités à 2 listes, chacune pouvant être de 25 articles.

Les professionnels de la vente au déballage ne sont pas admis.

Renseignements : www.apevilledoux.fr

Le bureau fait appel aux bénévoles pour les aider dans cette action. Un planning est disponible sur le site de l'A.P.E. pour vous y inscrire.

Enfin, il rappelle que l'on peut adhérer pour 1 euro de cotisation et qu'il est toujours temps de rejoindre l'équipe dont le dynamisme ne se dément pas.



Amicale Laïque VILLEDoux
Samedi 18 mars 2017

super loto

Salle des Fêtes
Ouverture des portes : 15 h - Début des parties : 20 h
Le carton : 2 € - les 8 cartons : 10 €
Réservations tel : 06 46 41 93 11
06 63 75 36 60

NOMBREUX LOTS

- 1 lave-linge
- 1 écran plat 80 cm
- 1 micro-ondes
- 1 cave à vins
- 1 GPS
- 2 caisses à outils etc...

TOMBOLA
(tirage de lots)

buffet - buvette

SAMEDI 25 MARS 2017

Concours de palets sur plomb

En doublettes formées
Ouvert à tous

SALLE DES FÊTES DE VILLEDoux

Inscriptions à partir de : 14 H
Début du concours : 14 H 45 - 15 H
Prix des inscriptions : 7 € par personne

FINALE 1 et CONSOLANTE
Lots pour tous

BUFFET - BUVETTE

Renseignements : 06.68.74.43.21.

L'agenda du mois

mercredi 1^{er} mars

conseil communautaire

à 18h30 à Courçon

lundi 6 mars :

conseil municipal

à 20h30 à la salle annexe de la mairie

samedi 11 mars

bourse aux vêtements

organisée par l'Association des Parents d'Elèves

à la salle des fêtes

mercredi 15 mars :

- balayage de la commune

par la société NCI Environnement

- coupure d'électricité dans certaines

rues de 13h30 à 15h

samedi 18 mars

loto

organisé par l'Amicale Laïque
à la salle des fêtes

samedi 25 mars

- concours de palets

organisé par le Foyer Rural
à la salle des fêtes

- printemps des poètes

organisé, entre autres, par la
bibliothèque de VILLEDoux

à 14h30 à la salle des fêtes de

CHARRON

mercredi 29 mars

conseil communautaire «budget»

à 18h30

lundi 3 avril

début des travaux «rue de la mairie».

jeudi 6 avril

début des inscriptions à l'école

samedi 8 avril

- nettoyage de la commune

organisé par l'ACCA, le Foyer Rural et la
municipalité

- concert de la chorale «Arpège» de

Saint Jean de Liversay organisé par

le Foyer Rural à 20h30 à l'Eglise Saint
Martin de VILLEDoux

Prendre rendez-vous avec

Le maire

François VENDITTOZZI

Les adjoints

Corinne SINGER : Affaires générales et ressources humaines

Marie-Christine QUEVA : Affaires sociales

Daniel BOURSIER : Urbanisme et travaux

David WANTZ : Budget et finances

Jean-Philippe TOLEDANO : Vie associative et environnement

La conseillère déléguée

Isabelle BOURLAND : Affaires scolaire et périscolaire

Les conseillers référents

Marie-Louise PINEAU : Relations intergénérationnelles

Delphine BOUCARD : «P.E.D.T.»

Stéphanie COLOMBIER : Affaires sociales représentant la commune au CIAS

Jean-Paul BONNIN : Ruralité

Eric MONTAGNE : Affaires économiques

Le secrétariat

Accueil en mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

et les mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30

Tél. : 05 46 68 50 88

Emails :

servicegeneral@villedoux.fr

urbanisme@villedoux.fr

asvp@villedoux.fr

accueil@villedoux.fr

RETROUVEZ LE VILLEDoux INFOS ET D'AUTRES INFORMATIONS SUR LA
COMMUNE sur le site internet : www.villedoux.fr

Directeur de publication : M. François Vendittozzi

Création et mise en page : 1, 2, 3 ! Simone - Impression : Imprimerie Rochelaise



PEFIC 00-00-0000

► Réforme de la délivrance des cartes nationales d'identité

La réforme des préfectures intitulée « Plan Préfectures Nouvelle Génération » impose désormais un traitement dématérialisé des demandes de cartes nationales d'identité selon les mêmes modalités que le passeport.

À compter du mercredi 15 mars 2017, seules 27 mairies du département de la Charente-Maritime pourront recevoir vos demandes de cartes nationales d'identité, les plus proches de VILLEDoux étant LA ROCHELLE et MARANS.

ATTENTION, à MARANS, le dépôt de dossier se fera uniquement sur rendez-vous. Il convient donc d'appeler le 05 46 01 10 29 avant de se déplacer.

Le dépôt des dossiers à LA ROCHELLE est possible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h sans RDV.

Il sera toutefois possible, d'ici l'été 2017, de faire une pré-demande en ligne sur le site www.service-public.fr, mais un déplacement dans l'une de ces mairies restera obligatoire. Dès que nous en aurons connaissance, nous vous communiquerons la date d'ouverture de cette procédure.

Il est aussi important de noter que plus aucun dossier ne passera par la Préfecture.

Etat civil

Naissances

Marius SALARDENNE né le 24 janvier 2017

Emma CUDENNEC née le 31 janvier 2017

Félicitations aux heureux parents

Mariage

Pascal BOUCHER et Véronique DIDIERJEAN le 28 janvier 2017

Tous nos vœux de bonheur aux époux

Décès

Jean-François DORIOL le 25 janvier 2017

Sincères condoléances à la famille